

DÉLIBÉRATION N° 4

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 1^{er} AVRIL 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « La Masse des douanes » et notamment son art. 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis favorable sur la résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Seine Manche Immobilière (SMI).

Fait à Montreuil, le 1^{er} Avril 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL